



SERVICE DU GREFFE

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993 poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

2^e AVIS DE VENTE D'UN IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES **(Article 513 LCV)**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Rémi, qu'en vertu de sa résolution numéro 2025-07-0172 adoptée le 14 juillet 2025 et conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi a ordonné que l'immeuble ci-après décrit et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean, soit vendu à l'enchère publique pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et autres créances assimilées à une taxe foncière ainsi que des intérêts et frais dus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Cette vente aura lieu à la salle Neptune du Centre des loisirs et de la culture, situé au 25, rue Saint-Sauveur, à Saint-Rémi, le mercredi 17 septembre 2025 à 10 h.

CONDITIONS DE LA VENTE

Cet immeuble sera vendu sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et des bâtiments et il est acquis aux risques et périls de l'adjudicataire.

De plus, le propriétaire dont l'immeuble sera ainsi vendu, pourra en tout temps durant l'année qui suit la date de l'adjudication, racheter l'immeuble vendu. La vente de l'immeuble est donc sujette au droit de retrait d'un (1) an prévu par la *Loi sur les cités et villes*.

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix total de son adjudication. Lorsqu'applicables, les taxes (TPS et TVQ) se rajoutent au montant de l'adjudication. À défaut de paiement immédiat, l'officier chargé de la vente annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente.

Lors de cette vente, seuls les paiements comptants, par traite bancaire à l'ordre de la Ville de Saint-Rémi ou par un effet de paiement offrant les mêmes garanties seront acceptés. Il n'est pas permis de payer par carte débit.

Aucune offre ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare pas ses nom, prénom et adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu.

Enfin, l'adjudicataire devra produire les documents suivants:

- Personne physique:
- document avec photographie attestant de son identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport);
 - Mandat ou procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique.
- Personne morale:
- copie des statuts d'incorporation;
 - copie de la dernière déclaration annuelle produite auprès du Registraire des entreprises (compagnie provinciale) ou le dernier rapport annuel produit auprès d'Industrie Canada (compagnie fédérale);
 - copie certifiée conforme par le président ou le secrétaire de la personne morale de la résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir, pour la personne morale, lors de la vente.

La liste ci-après sera mise à jour régulièrement et sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Immeuble concerné par la vente		
Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et désignation	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 11 juin 2025) *
Sylvain Pié, 62, rue Saint-Rémi, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0	9513-20-6913 - Lot numéro 3 846 312	6 390,29 \$

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Donné à Saint-Rémi, ce 20 août 2025

M^e Patrice de Repentigny, greffier